



CHSCT Ministériel

Oui, le travail tue

Suite à plusieurs décès liés au travail en 2021, avons porté lors du CHSCTM du 25 janvier 2022 une demande d'expertise sur les conditions de travail au sein des juridictions : refus du ministère. Le 30 juin, nouvelle demande d'expertise qui a été suivie d'un nouveau refus du ministère arguant de « l'absence de caractérisation d'un risque psychosocial grave » et ce alors même que la DSJ déploie des psychologues suite au suicide de Charlotte.

Face à une telle situation de mépris, toutes les organisations syndicales ont décidé de boycotter le CHSCT ministériel du 18 octobre 2022 qui aurait dû être le dernier de l'Histoire du fait de la fusion des instances qui aura lieu au 1er janvier 2023.

Oui, le travail tue, surtout quand l'organisation gestionnaire du travail empêche le travail épanoui. Cette dure réalité s'est rappelée à nous cruellement hier soir avec le décès d'une magistrate en pleine audience. Toutes nos pensées vont à nos collègues de Nanterre et sa famille.

Nos mandats CHSCT ont d'ores et déjà demandé une enquête CHSCT et nous osons espérer que le ministère aura la décence de déclarer ce décès brutal en accident de travail.

Vos représentants au CHSCT ministériel

Le 19 octobre 2022

Mandatés CGT et SM au CHSCT ministériel